

DECISION DU PRESIDENT
PORTANT CRÉATION DE VACATION DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ DU
CONSERVATOIRE DE LIMEIL-BRÉVANNES

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

VU l'arrêté du Président n°AP2021-076 du 10 septembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Fabien TASTET et Madame Sonia BRUNET-BARAT ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'activité culturelle des conservatoires, Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) souhaite proposer des manifestations aux usagers du conservatoire de Limeil-Brévannes ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recourir à un intervenant extérieur pour l'organisation de ces manifestations ; qu'à cet égard, il convient de créer une vacation ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Une vacation est créée pour l'intervention d'un intervenant extérieur dans le cadre des manifestations du conservatoire de Limeil-Brévannes, conformément au tableau ci-annexé.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/04/22
Accusé réception le	27/04/22
Numéro de l'acte	DC2022/363
Identifiant télértransmission	094-200058006-20220322-lmc134260-AU-1-1

ARTICLE 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 27 avril 2022.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



Signé
Fabien TASTET

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/04/22
Accusé réception le	27/04/22
Numéro de l'acte	DC2022/363
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220322-lmc134260-AU-1-1

Création de vacation dans le cadre de la saison artistique 2022
du conservatoire de Limeil

Nature de la vacation	Profession du vacataire	Nombre de vacation	Nombre de services par vacation	Date	Rémunération nette sur la base de 70 € nets par service
<i>Régie Son et Lumière</i>	<i>Technicien</i>	<i>1</i>	<i>8</i>	<i>26 avril 2022 28 avril 2022 29 avril 2022</i>	<i>560€</i>